



Venez travailler avec nous !

La Municipalité cherche à combler trois postes de journaliers :
-DEUX PRÉPOSÉ(E)S À L'ENTRETIEN DES PARCS & ESPACES VERTS
-UN(E) PRÉPOSÉ(E) À L'EMBELLISSEMENT

POSTE TEMPS PLEIN, SAISONNIER

Résumé des fonctions

- Préposé(e) à l'entretien des parcs et espaces verts : la personne titulaire du poste accomplit divers travaux d'entretien et d'amélioration des parcs et espaces verts.
- Préposé(e) à l'embellissement : la personne titulaire du poste assiste la responsable de l'embellissement dans les divers travaux d'entretien et d'amélioration des aménagements paysagers.

Les trois postes sont sous la responsabilité du coordonnateur aux parcs et à l'entretien des immeubles (ce poste est actuellement vacant). À noter que les titulaires peuvent de façon occasionnelle être affectés à l'une ou l'autre des fonctions ci-dessus ainsi qu'au service des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Qualifications/qualités requises

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation équivalente.
- Détenir un permis de conduire valide, un permis de classe 3 est un atout.
- Avoir la capacité de travailler en équipe ou seul(e).
- Une expérience pertinente dans le domaine de l'entretien des espaces verts est un atout.
- Pour le poste de préposé(e) à l'embellissement : une expérience où une formation dans un domaine relié à l'horticulture est un atout.
- Une attestation indiquant que la personne a complété le cours « Santé et sécurité sur les chantiers de construction », ou une équivalence, serait aussi un atout.

En outre, la personne devra fournir avec sa demande d'emploi, les documents suivants :

1. Une copie de son permis de conduire ;
2. Une copie du diplôme de fin d'études secondaires, secondaire V ou une lettre de la Commission scolaire attestant que la personne possède son diplôme de secondaire V ou l'équivalent ;
3. Une copie de tout autre diplôme ou attestation de formation pertinente.

Enfin, le/la candidat(e) devra être disposé(e) à subir un examen médical avant le début de l'emploi.

Horaire de travail et rémunération

Les postes sont saisonniers. La période d'emploi s'étend du printemps à la fin de l'automne sur environ 35 semaines et les semaines de travail sont de 40 heures. La rémunération est fixée en fonction de la convention collective en vigueur et débute à 23.83 \$/heure.

Pour postuler

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 31 mars 2023, 16 h 30, par courriel à adescarreaux@municipalitedelangegardien.com, par la poste ou en personne à :

M. Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de L'Ange-Gardien
1177, route 315, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 0L4

Nous remercions tous(tes) les candidat(e)s de leur intérêt; toutefois nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue.